

CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Commission relative au préavis municipal no 03-2012

Réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud
et en particulier dans le district du Gros-de-Vaud

Composée de Mme Sandrine Bommottet, Mme Joan Margarido, Mme Marianne Métral, M. Philippe Gerhard et M. Jacques Deléderray,
la commission s'est réunie le mardi 21 août 2012 en présence de Monsieur le Municipal Philippe Tesse que nous remercions pour ses explications.

Les points suivants ont été relevés lors de cette séance :

- Vu le caractère intercommunal de l'objet, le Conseil Communal n'a aucun pouvoir décisionnel concernant les statuts de cette association.
- Au niveau calendrier, la charrue est mise avant les bœufs puisque la loi n'est pas encore adoptée par le département cantonal.
- Sans remettre en cause l'utilité de la Protection Civile, nous comptons sur la vigilance du délégué municipal pour surveiller l'augmentation du coût par habitant.
- Contrairement à plusieurs services ou offices disséminés dans d'autres districts à la suite du découpage de ces derniers, le rattachement de la Protection Civile aux nouveaux districts découle de la pure logique.

CONCLUSIONS :

En conséquence et malgré ce qui précède, la commission in corpore se rallie au préavis municipal no 03-2012 et vous prie de l'accepter tel que présenté.

Pour la commission :

Le Président



Philippe Gerhard

Le rapporteur



Jacques Deléderray

Penthaz, le 23 août